

Version 1.0

Directives sur la Diligence Raisonnée à l'égard des Sylviculteurs



DUE DILIGENCE
TOOLS



Cet outil a été développé par NEPCon dans le cadre du projet "Supporting Legal Timber", financé par le programme LIFE de l'Union européenne et l'aide d'état du gouvernement britannique, ainsi que le projet "Approvisionnement responsable en soja, huile de palme et bétail" financé par DANIDA, ministère des Affaires étrangères du Danemark.



NEPCon a adopté une politique 'open source' pour partager ce que nous développons pour promouvoir la durabilité. Ce travail est publié sous la licence Creative Commons Attribution Share-Alike 3.0. Toute personne en possession d'une copie de ce documents est autorisée à en jouir sans restrictions ni limitations, y compris les droits d'utilisation, de copie, de modification, de fusion, de publication et/ou de distribution de copies de document, sous réserve des conditions suivantes: L'avis de copyright ci-dessus et cet avis d'autorisation doivent être inclus dans toutes les copies ou parties substantielles du document. Nous aimerions recevoir une copie de toute version modifiée.

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu - qui ne reflète que les opinions des auteurs. De ce fait, la Commission ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation éventuelle des informations qui y sont contenues.

Ce matériel a été financé par l'apport financier du gouvernement britannique; cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles de ce dernier.

Bien que DANIDA, ministère des Affaires étrangères du Danemark ait soutenu le développement de ce matériel, elle n'est néanmoins pas responsable des opinions ou des réclamations présentées dans ce document.

Table des matieres

Acronymes.....	4
À propos de l'utilisation de ces Directives	4
Introduction	5
Règlement sur le Bois.....	5
Sources d'information.....	5
Le rôle de l'EAF	5
Comment placer son bois sur un marché réglementé?.....	5
Définition du bois légal	6
Directives sur la Diligence Raisonnée pour les EAF	7
1: Système d'assurance de la qualité.....	7
1.1: Engagement - Établir une politique du bois	7
1.2: Définir les responsabilités et assurer les compétences	7
1.3: Instituer la documentation des procédures	8
1.4: Instaurer le suivi des performances	8
1.5: Élaborer une politique de règlement des différents.....	8
1.6: Définir la portée.....	8
2: Informations à l'échelle forestière.....	8
2.1: Informations sur l'Unité d'Aménagement Forestier	8
2.2: Établir une liste de la législation applicable	9
2.3: Documents exigés par la loi.....	9
3.1: Examinez et consignez les informations de risque existantes	10
3.2: Spécifiez le risque à l'échelle forestière	11
3.3: Consignez les conclusions de l'évaluation des risques	12
4: Atténuation des Risques.....	12
4.1: Identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques	13
4.2: Évaluer l'efficacité des actions d'atténuation des risques	13
Annexe 1: Directives sur l'audit à l'échelle forestière	15
Objectifs de l'audit	15
Portée.....	15
Préparation	16
Exigences d'évaluation	16
Compétence de l'auditeur	17
Évaluation de la conformité	17
Rapports	17

Acronymes

SDR:	Système de Diligence Raisonnée
RUEB:	Règlement de l'UE sur le Bois
FLEGT:	(Forest Law Enforcement Governance and Trade - FLEGT) Règlementations Forestières, Gouvernance et Échanges Commerciaux
EAF:	Entreprise d'Aménagement Forestier
UAF:	Unité d'Aménagement Forestier
RMF:	Registre Mondial des Forêts

À propos de l'utilisation de ces Directives

Ces directives prévoient - pour les sylviculteurs, les entrepreneurs sylvicoles ou d'autres entités engagées auprès d'Entreprises d'Aménagement Forestier (EAF) - un aperçu du processus impliqué dans la mise en place d'un Système de Diligence Raisonnée (SDR). Leur objectif est de fournir une méthodologie pour mettre en place un système de diligence raisonnée fondé sur l'analyse des risques afin de réduire tout risque de violation des exigences légales applicables aux EAF.

Remarque: Les symboles suivants sont utilisés dans ce document:



Se réfère à des outils spécifiques qui sont utiles à certaines étapes du processus de diligence raisonnée.



Fournit des conseils à l'utilisateur et des informations spécifiques et pertinentes.

Avertissement: Le Système sur la Diligence Raisonnée (SDR) qu'a développé NEPCon vise à aider les entreprises à gérer le risque d'approvisionnement, de production et de vente de produits forestiers qui ont été illégalement exploités, transportés ou commercialisés. La responsabilité de l'usage du SDR demeure en la personne physique ou morale utilisant le système. NEPCon décline toute responsabilité quant à l'usage du système – ainsi que toute perte ou dommage qui en découlerait.

Introduction

Règlement sur le Bois

L'UE, l'Australie et les États-Unis ont tous mis en place une législation visant à empêcher la commercialisation de bois récolté illégalement.

Les trois règlements interdisent de placer, sur le marché, du bois qui a été récolté, transporté ou commercialisés en violation des lois en vigueur. En outre, ils contiennent des exigences similaires pour mettre en place un système de diligence raisonnée axé sur le risque (ou les soins de santé) afin de minimiser le risque que le bois récolté illégalement soit placé sur les marchés de l'UE, des États-Unis ou de l'Australie.

Pour les sylviculteurs ou les organisations impliquées dans la récolte de bois hors marchés réglementés, les obligations sur ces marchés signifient que les acheteurs de bois demanderont une assurance supplémentaire d'évaluation des risques de récolte illégale de bois. Ainsi, les EAF peuvent utiliser ces directives en vue de concevoir et de mettre en œuvre un système pour s'assurer que les exigences légales nécessaires sont respectées, que le risque de violations juridiques est géré et que les informations et les documents nécessaires sont à la disposition des acheteurs.

Pour les sylviculteurs qui opèrent au sein des marchés réglementés, les directives peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences légales pour mettre en œuvre des systèmes de diligence raisonnée ou gérer de façon gérance avec attention.

Sources d'information

Le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (EUTR):
http://ec.europa.eu/environment/forests/timber_regulation.htm

La Loi Australienne sur la Prohibition de l'Exploitation Forestière Illégale (Australian Illegal Logging Prohibition Act - AILPA):
<http://www.agriculture.gov.au/forestry/policies/illegal-logging>

La loi Lacey des États-Unis:
https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/planthealth/import-information/SA_Lacey_Act

Le rôle de l'EAF

L'élément clé pour sécuriser le bois récolté légalement est de s'assurer que la sylviculture, les opérations de récolte ainsi que le commerce et le transport sont effectués conformément aux exigences légales applicables dans le pays ou la région de récolte. L'exploitation forestière, qui est le premier point de toute chaîne d'approvisionnement en bois, est donc très importante afin de s'assurer que la conformité juridique est documentée et peut être communiquée en aval aux transformateurs et aux acheteurs de bois.

Comment placer son bois sur un marché réglementé?

Certains sylviculteurs peuvent directement placer leur bois sur les marchés réglementés. C'est ainsi le cas pour tout opérateur ou transformateur qui s'avère être l'entreprise ou l'individu en possession des arbres sur pied lors de leur récolte et qui destine le bois ou les produits en bois à des fins commerciales.

Si vous ne placez pas directement du matériau sur les marchés réglementés, ce sera l'organisation qui importe le bois ou le produit du bois sur le marché réglementé qui mettra formellement le matériau sur le marché et sera donc chargé de veiller à la gestion adéquate des risques de récolte illégale, du transport ou des échanges commerciaux. De tels opérateurs doivent appliquer une diligence raisonnée pour minimiser au maximum les risques de bois illégal. Un Système de Diligence Raisonnée (SDR) offre une approche systématique de collecte de données, d'évaluation de risques et, si nécessaire, d'application de mesures visant à minimiser ces derniers.

Diligence Raisonnée

La diligence raisonnée se veut soigneuse; elle se réfère donc à une approche systématique d'évaluation et de gestion des risques liés à la production ou à l'approvisionnement en bois qui a été illégalement récolté, transporté ou commercialisé.

Bien que la diligence raisonnée s'applique plus souvent aux entités en aval de la chaîne d'approvisionnement, recourir à cette méthodologie fondée sur l'évaluation des risques pour contrôler les risques de récolte illégale à l'échelle forestière s'avère potentiellement avantageux.

Fournir les données pertinentes aux acheteurs

Le transfert aux acheteurs de données sur les matériaux du bois constitue - pour une EAF - un aspect vital du processus de diligence raisonnée. Outre le site d'abattage, l'espèce arboricole et la quantité abattue, ces informations peuvent aussi inclure les détails sur la façon dont l'exploitation forestière et la gestion assurent le respect de la législation applicable.

Définition du bois légal

Dans le contexte de ces directives, le terme «récolté légalement» désigne le bois récolté, transporté et commercialisé **conformément aux lois en vigueur dans le lieu où le bois a été récolté.**

Une définition complète des exigences légales relatives à la sylviculture et à l'exploitation forestière comprend:

1. Droits juridiques à la récolte

- 1.1 Droit foncier et droits de gestion
- 1.2 Permis d'exploitation
- 1.3 Gestion et planification de la récolte
- 1.4 Permis de récolte

2. Impôts et taxes

- 2.1 Paiement des taxes, des redevances et des droits de récolte
- 2.2 Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA) et autres taxes de vente

3. Activités d'exploitation forestière

- 3.1 Règlement sur l'exploitation forestière
- 3.2 Sites et espèces protégés
- 3.3 Exigences environnementales
- 3.4 Santé et Sécurité
- 3.5 Emploi legal

4. Droits des tiers

- 4.1 Droits coutumiers
- 4.2 Consentement Libre, Préalable et éclairé (CLPE)
- 4.3 Droits des peuples indigènes et traditionnels

5. Commerce et transport

- 5.1 Classification des espèces, des quantités et des qualités
- 5.2 Commerce et transport
- 5.2 Prix de négociation et de transfert extracôtiers
- 5.4 Réglementations douanières
- 5.5 CITES

Directives sur la Diligence Raisonnée pour les EAF

1: Système d'assurance de la qualité

La diligence raisonnée implique une mise en œuvre cohérente des systèmes et des procédures. Les directives suivantes suivront donc une approche normalisée pour instaurer la diligence raisonnée à l'échelle des forêts.

1.1: Engagement - Établir une politique du bois

Établissez une politique de base pour votre engagement à instaurer la diligence raisonnée. Cette politique devrait être ratifiée par la Direction Générale.



Utilisez le **modèle de stratégie DR-03** et adaptez-le à votre organisation.

1.2: Définir les responsabilités et assurer les compétences

Pour assurer la bonne mise en œuvre de votre système de diligence raisonnée, attribuez la responsabilité des activités spécifiées aux personnes ou aux postes concernés. La responsabilité globale du SDR est également attribuée à un seul et unique poste.

Les responsabilités doivent être attribuées aux personnes ou aux postes ayant les compétences nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Les personnes désignées ont besoin d'assez d'autorité et d'accès aux ressources adéquates pour mettre efficacement en œuvre le SDR.



Les responsabilités du personnel peuvent être identifiées et documentées dans le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)**.

1.3: Instituer la documentation des procédures

Élaborer des procédures écrites couvrant toutes les exigences applicables et avoir les procédures signées par la Direction Générale.



Utilisez le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** en tant que base et adapter-le à votre organisation.

1.4: Instaurer le suivi des performances

Établissez un système de contrôle de conformité aux exigences légales applicables. Ce système devrait inclure un contrôle interne pour assurer une performance constante et la capacité de combler de potentielles lacunes. La complexité dudit système de contrôle interne devrait correspondre à l'ampleur et à la portée de l'EAF.

1.5: Élaborer une politique de règlement des différends

Dans le cadre des systèmes de contrôle de la qualité, l'organisation devrait élaborer et mettre en œuvre une politique de règlement des différends.



Utilisez le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** en tant que base et adapter-le à votre organisation.

1.6: Définir la portée

Cerner la portée de la diligence raisonnée est une activité centrale de ce processus. Il est nécessaire d'avoir un aperçu clair des zones, des produits et des espèces que couvre votre système de diligence raisonnée.

2: Informations à l'échelle forestière

Pour toute EAF, garantir l'accès aux données sur ses opérations de gestion sylvicole constitue une activité clé de son SDR. Ces données se doivent d'être disponibles dans le plus grand détail afin de pouvoir conclure d'un risque faible ou à un point tel que des mesures d'atténuation des risques peuvent être engagées.

2.1: Informations sur l'Unité d'Aménagement Forestier

Saisissez toutes informations pertinentes concernant la zone à gérer. L'aperçu et les informations sur cette dernière devraient être consignés dans les dossiers et être mis à la disposition des auditeurs sur simple demande.

Les informations suivantes doivent être enregistrées:

- Documents et plans exigés par la loi et se rapportant à la gestion sylvicole

- Types de produits vendus
- Espèces arboricoles et volumes récoltés et vendus
- Cartes des EAF et description des UAF
- Liste des entrepreneurs
- Acheteurs
- Informations sur les certifications/audits

2.2: Établir une liste de la législation applicable

Pour s'assurer que - en tant qu'EAF - vous gérez les forêts conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de connaître les exigences légales applicables en matière de gestion sylvicole ainsi que le commerce et le transport de produits forestiers.

Pour vous assurer que vous disposez de cette information, vous devriez évaluer le cadre juridique applicable et vous assurer que toutes les lois et règlements sont connus de la Direction, ainsi que du personnel et des entrepreneurs concernés opérant au sein de l'EAF.



NEPCon publie des **Évaluations de Risques Liés à la Légimité du Bois** – dont les listes de lois applicables qu'elles recèlent sont également disponibles sur la Plateforme de Risque en Ligne (www.nepcon.org).



Le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** contient une annexe qui peut être utilisée pour énumérer les lois et règlements pertinents.

2.3: Documents exigés par la loi

En fonction de la juridiction et du type de l'UAF sous gestion, différentes exigences légales s'appliqueront concernant les documents qu'une UAF doit détenir pour fonctionner légalement.

Tableau 1: Exemples de documents relatifs aux cinq principales catégories de légalité.

Catégorie de légalité	Type de Documents
1. Documentation des droits d'exploitation forestière au sein de périmètres légalement classés	Titres de propriété, droits d'utilisation des terres, contrats ou accords de concession, permis d'exploitation, cartes des concessions, permis de récolte, etc.
1. Documentation for rights to harvest timber within legally gazetted boundaries	Documentation of ownership/ land use rights, contract or concession agreements, concession license, concession maps, harvest permits, etc.
2. Paiements pour droits de récolte et de bois, y compris les droits liés à l'exploitation forestière	Contrats, permis d'exploitation forestière, billets de banque, documentation TVA, reçus officiels, etc.
3. Exploitation forestière, y compris toute législation environnementale et forestière - telle que la	Rapports d'audits officiels, certificats de dédouanement environnemental, plans de récolte approuvés, permis d'exploitation forestière, rapports de coupe de coupe, informations accessibles au public démontrant

gestion des forêts et la conservation de la biodiversité - directement liées à l'exploitation forestière	une surveillance rigoureuse du législatif et des procédures de suivi et de contrôle du bois, documents officiels délivrés par les autorités compétentes dans un pays de récolte, etc.
4. Droits juridique des tiers concernant l'utilisation et le mandat qu'affecte l'exploitation forestière	Études d'impact sur l'environnement, plans de gestion environnementale, rapports d'audit environnemental, cahiers des charges, rapports spécifiques tant sur le mandat que les revendications et conflits relevant de certains droits.
5. Commerce et douanes - relevant du secteur forestier	Tous documents disponibles en format papier ou électronique (par exemple: permis de transport, permis de retraits des billes, contrats, billets de banque, notes commerciales, licences d'importation, certificats d'exportations, recettes officielles pour droits d'exportation, listes d'interdiction d'exportation, réductions des quotas d'exportation, etc.



Le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** contient une annexe qui peut être utilisée pour énumérer tous documents pertinents requis par la loi.

3: ÉVALUATION DES RISQUES

L'objectif de l'évaluation des risques est de déterminer où existe le risque de violation de la législation applicable par rapport au:

1. Risque de violation des lois régissant les opérations de **gestion forestière** et de récolte;
2. Risque de violation des lois lors du **commerce et transport** du matériau;
3. **Risque de mélange**: si vous traitez également du bois en provenance d'EAF qui ne sont pas directement sous votre contrôle, il peut y avoir également des risques liés au mélange entre ces matériaux et celui de votre propre EAF lors du transport ou du commerce (le cas échéant)¹.

3.1: Examinez et consignez les informations de risque existantes

À l'échelle nationale, il existe différentes sources d'informations sur les risques liés au secteur forestier. Cette information devrait être évaluée et prise en compte dans l'évaluation des risques de vos opérations spécifiques.



Le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** contient une annexe qui peut être utilisée pour consigner les résultats de l'identification des risques pour chaque sous-

¹ Cela ne s'avère pertinent que lorsque l'EAF - dans le cadre de ses opérations - fait de la manutention de bois provenant d'autres zones et/ou sources. Dans ce cas, le système de diligence raisonnée devrait inclure les évaluation des risques et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

catégorie juridique.



À l'échelle nationale, les informations sur les risques sont contenues dans les **Évaluations des Risques liés à la Légalité du Bois** - auxquelles on peut accéder sur la **Plate-forme de Risques en Ligne** (www.nepcon.org) - et devraient être utilisées comme référence pour les risques à l'échelle nationale et les listes de législation applicable.

L'évaluation des risques à l'échelle nationale devrait servir de base à l'évaluation des risques à l'échelle forestière. Dès lors qu'une catégorie ou une sous-catégorie juridique a été identifiée comme ayant un «risque spécifié» à l'échelle nationale, il s'agit d'un enjeu bien spécifique doit être soigneusement évaluée à l'échelle des forêts.

Au cas où - en tant que EAF - vous modifiez la désignation de risque identifiée dans l'évaluation des risques à l'échelle nationale, veuillez également à fournir une justification en bonne et due forme.

Même lorsqu'un «faible risque» a été identifié dans l'évaluation des risques à l'échelle nationale, l'EAF devrait effectuer une évaluation des risques à l'échelle forestière pour prendre en compte les problèmes spécifiques qui pourraient réellement prévaloir dans la gestion sur-site des forêts.

3.2: Spécifiez le risque à l'échelle forestière

Si certaines catégories juridiques ont été conclues pour avoir un «risque spécifié» dans l'évaluation des risques à l'échelle nationale, il demeure néanmoins nécessaire de procéder à leur évaluation à l'échelle forestière - afin de déterminer l'occurrence de zones de risques dans votre opération, et ce qui peut être fait pour les gérer ou les atténuer.



Le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** contient une annexe qui peut être utilisée pour consigner les résultats de la spécification des risques.



La conclusion de l'évaluation des risques doit être «Faible» ou «Spécifié».



Il convient de noter que, même si l'évaluation des risques à l'échelle nationale comporte un risque spécifié de violation des lois applicables, il ne doit pas nécessairement être présent dans l'EAF.

Fondamentalement, le processus d'évaluation des risques à l'échelle des forêts implique d'évaluer le risque pour chacune des catégories juridiques énumérées dans la définition du bois légal, comme suit:

1. Droits juridiques à la récolte

- 1.1 Droit foncier et droits de gestion
- 1.2 Permis d'exploitation
- 1.3 Gestion et planification de la récolte
- 1.4 Permis de récolte

2. Impôts et taxes

- 2.1 Paiement des taxes, des redevances et des droits de récolte
- 2.2 Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA) et autres taxes de vente

3. Activités d'exploitation forestière

- 3.1 Règlement sur l'exploitation forestière
- 3.2 Sites et espèces protégés
- 3.3 Exigences environnementales
- 3.4 Santé et Sécurité
- 3.5 Emploi legal

4. Droits des tiers

- 4.1 Droits coutumiers
- 4.2 Consentement Libre, Préalable et éclairé (CLPE)
- 4.3 Droits des peuples indigènes et traditionnels

5. Commerce et transport

- 5.1 Classification des espèces, des quantités et des qualités
- 5.2 Commerce et transport
- 5.2 Prix de négociation et de transfert extracôtiers
- 5.4 Réglementations douanières
- 5.5 CITES

Pour chacune de ces catégories et sous-catégories, il convient d'évaluer le risque de violation juridique dans le cadres des opérations de l'EAF. Comme mentionné ci-dessus, il convient donc de se concentrer sur les domaines où une évaluation des risques à l'échelle nationale a conclu un «risque spécifié». Cependant, il est recommandé d'évaluer la gamme complète des catégories juridiques afin d'évaluer s'il existe un risque potentiel de violations juridiques dans la gestion des forêts ainsi que lors du transport et du commerce des produits forestiers.

3.3: Consignez les conclusions de l'évaluation des risques

Consignez toutes conclusions faites en fonction de votre évaluation des risques. Les conclusions devraient être faites sur la base de l'évaluation objective des activités de gestion, de transport et de commerce forestier menées par l'EAF. Tous les domaines où des violations juridiques réelles ou potentielles sont identifiées devraient s'y souscrire afin d'avoir un 'risque spécifié'.



Le **Modèle de Procédure de Diligence Raisonnée pour EAF (DD-12)** contient une annexe qui peut être utilisée pour consigner les résultats de l'évaluation des risques.

4: Atténuation des Risques

Vous devez prendre des mesures d'atténuation des risques pour tous produits ou chaînes d'approvisionnement classés comme «Risque spécifié». Cela signifie également que tout audit des problèmes à l'échelle forestière au sein de votre EAF devrait se concentrer sur les domaines présentant un risque spécifié.

4.1: Identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques

Une fois arrivé à la conclusion que certaines opérations de l'EAF risquent - ou sont, en fait, en train - d'enfreindre les exigences juridiques applicables, vous devrez prendre toutes les mesures adéquates pour gérer ces risques.

En principe, l'atténuation des risques à l'échelle des forêts consiste à mettre en œuvre des systèmes pour s'assurer que l'EAF respecte bien ces exigences juridiques, ainsi que la mise en place d'un système pour surveiller le maintien de la conformité juridique au sein des opérations forestières.

4.2: Évaluer l'efficacité des actions d'atténuation des risques

Une fois les mesures d'atténuation des risques mises en œuvre, évaluez leur efficacité sur une base régulière.

Tableau 2: Exemples de risques, actions d'atténuation et actions d'audit

'Risque spécifié'	Actions atténuantes	Actions d'audit
Risque de violations des droits coutumiers à l'échelle forestière	Gérer le non-respect légal en garantissant que les pratiques de gestion incluent le respect des droits coutumiers	Audit sur site, consultations auprès des parties prenantes, entrevues, analyse documentaire.
Risques de violations des règles de récolte liées aux réglementations environnementales	L'EAF révisé les pratiques de récolte pour satisfaire les exigences décrites dans la loi.	Audits à l'échelle forestière dont le focus porte sur la conformité environnementale.



L'annexe 1 contient des directives succinctes sur la façon dont l'audit à l'échelle forestière peut être utilisée comme outil afin de vérifier la conformité juridique et de surveiller l'efficacité des actions d'atténuation des risques.

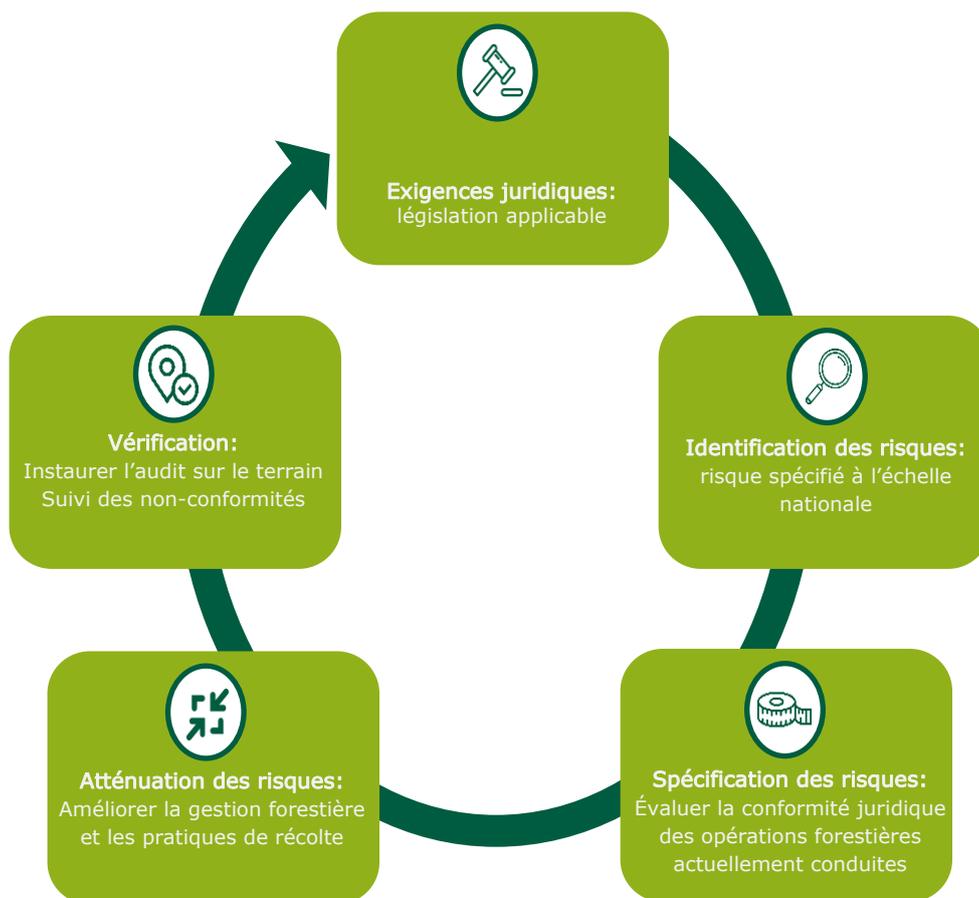


Figure 1: Processus d'évaluation des risques, d'atténuation et de vérification

Annexe 1: Directives sur l'audit à l'échelle forestière

Certains audits peuvent être menés par l'EAF de façon interne pour vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation dans le contrôle des non-conformités légales. L'audit à l'échelle forestière peut également jouer un rôle dans le suivi de la conformité juridique globale au sein des opérations de l'EAF.

L'audit peut donc jouer un rôle important dans l'ensemble du processus de diligence raisonnée.



Le *modèle de rapport d'audit (DD-14)* vous aide à effectuer l'audit à l'échelle forestière et à consigner les résultats de manière systématique.

Objectifs de l'audit

L'audit peut avoir deux objectifs:

1. Vérifier l'absence ou la présence de non-conformités juridiques potentielles dans l'EAF en fonction des risques spécifiques identifiés lors de l'évaluation des risques.
2. Vérifiez si les mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre efficacement et que le risque a été atténué.

Un système d'audit peut inclure les deux objectifs au sein d'un seul processus.

Portée

La portée de l'audit doit correspondre aux risques spécifiés dans l'EAF. Cela signifie que l'audit peut être limitée aux zones à risque spécifié et non à d'autres. Ceci est important pour établir les exigences d'audit ainsi que les compétences nécessaires pour les auditeurs.

Bien définir la portée de l'audit nécessite de déterminer:

- L'UAF où les activités doivent être modifiées;
- L'identification des zones où le risque a été spécifié et des activités connexes qui seront évaluées;
- Les visites de site requises dans l'évaluation de l'audit; celles-ci dépendent de la localisation et du nombre d'UAF comprises dans la portée de l'évaluation et de la composition de l'équipe d'audit.

Préparation

Dans tous les cas, la préparation à l'audit doit être bien planifiée et communiquée à toutes les parties impliquées.

Selon les risques et le rôle du personnel de votre EAF, il convient de prévoir les éléments suivants avant les audits sur site:

- Disponibilité des procédures documentées
- Documents et systèmes qui consignent les actions prises pour atténuer les risques
- Identification du personnel responsable
- Identification des UAF/emplacements forestiers concernés et activités à évaluer
- Documents juridiques applicables aux opérations de gestion forestière (plan de gestion forestière, cartes, licences, etc.)
- Dossiers montrant le respect des lois et règlements pertinents.

Exigences d'évaluation

L'audit des sources forestières de bois aborde tous risques spécifiés identifiés comme présents au sein de l'EAF.



Le cadre de légalité pour l'audit des EAF se trouve à l'Annexe 1 de la Norme LegalSource de NEPCon².



Exigences commerciales et de transport : les exigences relatives au commerce et au transport se trouvent à l'annexe 2 de la Norme LegalSource.



Si votre EAF traite des sources de bois autres que celles qui vous sont propres, vous pouvez utiliser la norme COC générique NC-STD-02 pour mettre en place un système de chaîne de responsabilité.

Au cours de l'évaluation, veuillez confirmer que l'EAF est conforme à toutes questions juridiques pertinentes qui ont été définies comme «Risque spécifié» lors de l'évaluation des risques. Une catégorie juridique qui a été confirmée comme étant «faible risque» n'a pas besoin d'être évaluée.

Si l'audit identifie des infractions à la législation applicables à l'EAF qui n'ont pas été atténuées, vous devriez élaborer un plan pour traiter ces problèmes immédiatement.



Le bois provenant de zones où les infractions aux lois applicables sont identifiées ne doit en aucun cas être mis en vente sur le marché.

² La norme NEPCon LegalSource définit les exigences de LegalSource pour la production et l'approvisionnement en bois légalement récolté. Il est utilisé pour évaluer et certifier la diligence raisonnable dans l'approvisionnement juridique en bois. Téléchargez la norme ici: www.nepcon.org/legalsource-standard

Compétence de l'auditeur

La fiabilité du processus d'audit dépend des compétences de ceux qui l'effectuent.

Enfin, il est important pour tout auditeur d'avoir une connaissance approfondie du système et de la norme que l'audit examine. La connaissance des exigences légales et du contexte juridique est également très importante.

La compétence de l'auditeur couvre les aspects suivants:

- a) *Principes, procédures et techniques de l'audit*: l'auditeur doit pouvoir appliquer ceux qui sont appropriés aux différents audits et veiller à ce que les audits soient effectués de manière cohérente et systématique.
- b) *Système de gestion et documents de référence*: l'auditeur doit comprendre la portée de l'audit et les exigences d'audit applicables.
- c) *Contexte organisationnel*: l'auditeur doit comprendre le contexte opérationnel de l'organisation (ou de l'entité auditée). Les connaissances et compétences dans ce domaine devraient porter sur:
 - la taille de l'organisation, sa structure, son organigramme, ses fonctions et ses relations,
 - les processus de production de base et la terminologie s'y rapportant, et
 - les coutumes culturelles et sociales de l'entité auditée.
- d) *Lois, règlements et autres exigences applicables à la discipline*: l'auditeur doit être en mesure de travailler au sein de l'organisme faisant l'objet de l'audit et d'être conscient des exigences s'y appliquant. Les connaissances et compétences dans ce domaine devraient porter sur:
 - les codes (locaux, régionaux et nationaux), les lois et règlements,
 - les contrats et conventions,
 - les traités et conventions d'ordre international, et
 - Autres exigences auxquelles l'organisation souscrit.

Évaluation de la conformité

Comme mentionné ci-dessus, les exigences spécifiques applicables dépendent des risques spécifiés, ainsi que du type d'entité en cours d'évaluation. L'Annexe 1 de la Norme LegalSource contient des auditeurs qui doivent être évalués pour chaque type spécifique d'obligation juridique.

Il est important que la législation applicable en matière de conformité soit évaluée et documentée. Toute non-conformité à l'égard des exigences doit être définie et des demandes d'actions correctives spécifiques doivent être prescrites et appliquées selon un calendrier précis pour rétablir la conformité.

Rapports

Les résultats de l'audit doivent être documentés de manière systématique et transparente.

À propos du

Soutien au Commerce Légal du Bois

Le Soutien au Commerce Légal du Bois est un projet conjointement mené par NEPCon dans le but d'accompagner les entreprises liées à l'industrie du bois en Europe avec des connaissances, des outils et une formation aux exigences du Règlement sur le Bois de l'UE. Connaître l'origine de votre bois est bon non seulement pour les forêts, mais également pour les entreprises. Le projet commun est financé par le programme UE LIFE et l'aide d'État du gouvernement britannique.



À propos du

L'approvisionnement responsable en soja, bovins et huile de palme

L'approvisionnement responsable en soja, bovins et huile de palme est un projet visant à sensibiliser et à former les entreprises danoises pour minimiser les risques de problèmes sociaux et environnementaux liés à l'approvisionnement en huile de palme, en soja et en bétail des pays en développement. Le projet est piloté par NEPCon et financé par DANIDA, ministère des Affaires étrangères du Danemark.



NEPCon (Nature Economy et People Connected) est un organisme international à but non lucratif qui crée un engagement et une capacité à intégrer la durabilité. Avec nos partenaires, nous favorisons des solutions pour préserver nos ressources naturelles et protéger notre climat.

NEPCon | www.nepcon.org | info@nepcon.org